



ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 2 avril 2025, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative aux tarifs des autoparcs : Complexe sportif Claude-Robillard (6)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), modifie l'annexe 6 du règlement relativement à la tarification applicable aux stationnements du Complexe sportif Claude-Robillard.

Ordonnance visant à établir des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur l'avenue Papineau et la rue Saint-Urbain dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (22)

Cette ordonnance est adoptée en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 8 avril 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat